



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230206-2023FEVDEL24-DE



Date de la convocation : 31 janvier 2023
Séance du Conseil Municipal : 6 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 19 et 20)- Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD (sauf aux délibérations 1 et 2) – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Maryvonne GUERIN donne pouvoir à Laurence MARTINEAU
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 27
26 aux délibérations 1, 2, 19 et 20
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 1, 2, 19 et 20

Secrétaire de séance : Karine LOIZEAU

24- LABELLISATION « PLAN MERCREDI » DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE – CONCLUSION DE LA CONVENTION « CHARTE QUALITÉ PLAN MERCREDI »

Par courrier du 03 janvier 2023, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de Vendée a informé la collectivité que le Projet Educatif de Territoire (PEdT) de la commune était labellisé "Plan mercredi" pour l'ensemble des accueils de loisirs concernés (municipaux ou associatifs).

Cette charte qualité organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes:

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires;
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap;

- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants;
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)

Il s'agit donc d'approuver la convention "Charte qualité Plan mercredi" qui définit les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la dite charte.

Les signataires de cette convention sont:

- la Préfecture de la Vendée
- la Caisse d'Allocations familiales de la Vendée
- la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Vendée

Cette convention permet à la collectivité d'avoir accès à des financements de la part des partenaires signataires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget principal 2023,
Vu le projet de convention ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la Commission Famille et Cadre de Vie du 19 janvier 2023,
Vu le rapport d'Odile PINEAU,

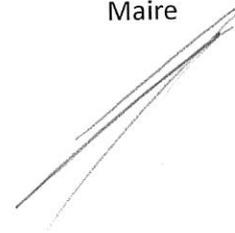
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet de convention ci-annexé,
- autorise M. le maire, ou l'adjoint délégué, à le signer.

Karine LOIZEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2023
Publié électroniquement le : 13 FEV. 2023
Notifié le :